

Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 05-04-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq avril à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni à la Mairie de Boussières, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET, Président.

Étaient présents : M. Christophe FAIVRE (départ après le point 9 de l'ordre du jour), M. Claude MARESCHAL, Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, M. Nicolas JEANDOT, M. Christophe MULHAUSER, Mme Laure FONTAINE, M. Jacky AVIS, M. Hugues TRUDET, M. Jacques PERSELLO, M. Michel LETHIER (arrivée à partir du point 5 de l'ordre du jour), M. Jean-Paul MICHAUD, M. Jean-François NIESS, M. Denis JACQUIN, M. François MONNIER, M. Marcel BRONGNIART, M. Georges POITREY.

Étaient excusés : M. Eloy JARAMAGO (procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT), M. Jean-Michel MAY (procuration à M. Hugues TRUDET)

Étaient absents : M. Mathieu GEGOUT, Mme Florence PAUL

Étaient présents sans pouvoir prendre part aux votes : Jean-Louis TANGUY

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du Dispositif d'Appropriation Territoriale, Environnementale et d'Echange du Renseignement (DATEER) par Monsieur ZUGNO
2. Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 1^{er} mars 2024
3. Vote du CFU 2023
4. Affectation des résultats 2023
5. Vote du Budget Primitif 2024
6. Prestation de services pour la commune d'Osselle-Routelle
7. Participation 2024 des communes et des EPCI en fonction du nombre d'heures financées par compétence.
8. Achat et financement du tracteur John Deere
9. Avenant pour la convention de prestation de services avec GBM
10. Détermination du ratio d'avancement de grade pour rédacteur territorial
11. Modification du tableau des emplois permanents
12. Bilan de l'évaluation de la prestation technique et présentation des axes d'amélioration
13. Questions diverses

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. Nicolas JEANDOT, ayant été élu à l'unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h00.

1. Présentation du Dispositif d'Appropriation Territoriale, Environnementale et d'Echange du Renseignement (DATEER) par Monsieur ZUGNO

Monsieur ZUGNO est animateur-coordonateur du DATEER qui est un dispositif faisant appel au civisme de correspondants volontaires issus des territoires ruraux du Doubs, désireux de signaler toutes les atteintes à l'environnement qu'ils peuvent rencontrer.

L'outil utilisé est une application qui va permettre d'effectuer un signalement avec la nature du problème rencontré, ses coordonnées GPS, des photos ...

L'animateur est alerté et, après vérification, informe le service concerné (la plupart du temps la gendarmerie) pour la suite à donner.

Le correspondant peut être un maire, un président de fédération de chasse ou de pêche ...

Des outils sont également mis à disposition des maires : modèles d'arrêté, fiches réflexes, tutoriel pour l'application.

Un suivi est systématiquement réalisé et le correspondant ayant effectué le signalement est informé des suites données.

Un courriel permettant à chaque maire de s'inscrire au dispositif a été envoyé par Monsieur ZUGNO en début d'année, sans succès.

Le Président demande à Jean-Louis de renvoyer un courriel aux maires du SIVOM avec les coordonnées de Monsieur ZUGNO.

2. Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 1er mars 2024

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2024, adressé à chaque membre du comité.

Il sera signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2024

3. Compte Financier Unique 2023 (CFU)

Le Président présente la vue d'ensemble simplifiée du Compte Financier Unique 2023.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats exercice 2023	DEPENSES	705 204.71 €	125 172.33 €
	RECETTES	699 503.83 €	112 593.50 €
Reports 2022		80 255.92 €	37 598.29 €
TOTAL CUMULE		74 555.04 €	25 019.46 €

Le Président précise que le résultat de clôture de ce budget sera repris dans l'affectation des résultats au budget principal 2024, puis il quitte la salle.

Le comité syndical élit Monsieur Denis JACQUIN Président de séance de vote du Compte Financier Unique.

Le Président de la séance de vote du CFU fait procéder au vote du CFU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu l'article de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leur groupement volontaires, pour une durée de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020,

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU entre l'Etat et le SIVOM de BOUSSIERES signée le 01/01/2022.

Vu la vue d'ensemble détaillée du CFU 2023 :

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	132 804.67 €	662 694.44 €	795 499.11 €
	Recettes réalisées	112 593.50 €	699 503.83 €	812 097.33 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	169 902.96 €	738 393.62 €	908 296.58 €
	Dépenses réalisées	125 172.33 €	705 204.71 €	830 377.04 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 12 578.83 €	- 5 700.88 €	-18 279.71 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	37 598.29 €	80 255.92 €	117 854.21 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	25 019.46 €	74 555.04 €	99 574.50 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	25 019.46 €	74 555.04 €	99 574.50 €

INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES

Section de fonctionnement	
Solde des réalisations de l'exercice 2023 <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 5700.88 €
Résultats antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte financier 2023</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	80 255.92 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	74 555.04 €
Section d'investissement	
Solde des réalisations de l'exercice 2023 <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 12578.83 €
Résultats antérieurs reportés <i>Ligne 001 du compte financier 2023</i> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	37 598.29 €
Solde d'exécution de la section d'investissement <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	25 019.46 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	0.00 €
Solde cumulé de la section d'investissement	25 019.46 €
Excédent global de clôture	99 574.50 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le CFU 2023.

4. Affectation des résultats 2023

Le Président annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2023 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 74 555.04 € et un excédent d'investissement de 25 019.46 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice.

Résultat fonctionnement (excédent)	Résultat investissement (excédent)	RAR dépenses d'investissement	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement (R 002)	Reprise des résultats en investissement (R 001)
74 555.04 €	25 019.46 €	0.00 €	0.00 €	74 555.04 €	25 019.46 €

Le Président propose de reprendre au budget primitif 2024, la somme de 74 555.04 € en recette de fonctionnement, au compte 002, et la somme de 25 019.46 € en recette d'investissement, au compte 001.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

5. Budget Primitif 2024 (BP)

Monsieur Michel LETHIER rejoint le comité.

Le Président donne lecture du projet de budget primitif 2024 (annexe 1), établi à partir des orientations budgétaires présentées lors de la réunion du comité le 1er mars.

La présentation simplifiée est la suivante :

FONCTIONNEMENT	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	744 895.64 €
Charges à caractère général	91 850.00 €
Charges de personnel	575 711.00 €
Autres charges de gestion courante	22 100.00 €
Charges financières (intérêts + ICNE)	3 734.64 €
Amortissements	51 500.00 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
Recettes de fonctionnement	746 133.59 €
Participation des communes	588 810.00 €
Prestations de services	151 849.00 €
Atténuation de charges	5 000.00 €
Divers	474.59 €
Excédent antérieur reporté	74 555.04 €

INVESTISSEMENT	BP 2024
Dépenses d'investissement	117 887.95 €
Remboursement d'emprunt (capital)	24 887.95 €
Immobilisations corporelles	89 500.00 €
Immobilisations incorporelles	3 500.00 €
Restes à réaliser (en immo. Corporelles)	0.00 €
Recettes d'investissement	105 045.81 €
FCTVA	4545.81 €
Excédent de fonctionnement (1068)	0.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	12 000.00 €
Emprunt	37 000.00 €
Amortissements	51 500.00 €
Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	25 019.46 €

Puis il présente la vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2024.

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	744 895.64 €	746 133.59 €
	Report exercice 2023	0.00 €	74 555.04 €
	Total	744 895.64 €	820 688.63 €
Section d'investissement	Crédits d'investissement	117 887.95 €	105 045.81 €
	Report exercice 2023	0.00 €	25 019.46 €
	Restes à réaliser 2023	0.00 €	0.00 €
	Total	117 887.95 €	130 065.27 €
TOTAL		862 783.59 €	950 753.90 €

Monsieur LETHIER constate qu'un emprunt est réalisé alors que la section de fonctionnement est excédentaire de plus de 80 000 €.

Jean-Louis TANGUY rappelle que ce fonds de roulement permet le paiement d'un mois de salaire et demi, et qu'en début d'année, il est utile pour le SIVOM de bénéficier de ce fonds, avant le versement des premières participations des communes et du paiement du 1^{er} trimestre de prestation de services par GBM.

Monsieur LETHIER conseille d'envisager l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

Monsieur MICHAUD salue la gestion financière saine du SIVOM.

Le Président expose que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le comité syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le comité syndical doit délibérer pour autoriser le Président à procéder, durant l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le comité syndical, après en en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2024 et la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des crédits.

6. Prestation de services pour la commune d'Osselle-Routelle

Après des échanges avec Madame OLSZAK, maire d'Osselle-Routelle, le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer une convention de prestations de services pour l'entretien général de ladite commune, à hauteur de 560 heures de travail à faire dans la période allant du 6 avril au 31 décembre 2024.

Le tarif de la prestation est de 22 400 euros (soit 40 € / heure).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer la convention et émettre les titres de recettes correspondant.

7. Participations financières 2024 des communes et des EPCI en fonction du nombre d'heures financées par compétence.

Le Président rappelle le nombre d'heures de travail que les communes se sont engagées à financer, ainsi que le nombre d'heures de prestation de services financées.

Communes	Entretien général nombre d'heures par an	Secrétariat / Comptabilité nombre d'heures par semaine	Prestations de services nombre d'heures par an
A.-Dessous	428 h		
A.-Dessus	585 h		
Boussières	2 785 h		
Busy	1 607 h	13.5 h	188 h
Larnod	1 607 h		
Rancenay	414 h	15.5 h	
Thoraise	528 h	13.0 h	188 h
Torpes	1 607 h	35.0 h	
Vorges	1 500 h	16.0 h	94 h
Osselle			560 h
GBM			3 300 h
SIVOS			94 h

Il présente la participation des communes et des autres partenaires du SIVOM pour l'exercice 2024.

Communes	Entretien général	Déneigement	Secrétariat / Comptabilité	Prestations de services	TOTAL PAR COMMUNE ET EPCI	Rappel 2023
A.-Dessous	17 263 €				17 263 €	15 949 €
A.-Dessus	23 324 €				23 324 €	19 811 €
Boussières	112 308 €	523 €			112 831 €	103 524 €
Busy	64 802 €	523 €	20 302 €	4 509 €	90 136 €	83 466 €
Larnod	64 772 €	523 €			65 295 €	57 020 €
Rancenay	16 426 €	523 €	23 309 €		40 258 €	28 186 €
Thoraise	20 753 €	523 €	19 550 €	4 509 €	45 335 €	39 295 €
Torpes	64 803 €		52 633 €		117 436 €	92 096 €
Vorges	60 637 €	523 €	24 061 €	2 255 €	87 476 €	80 707 €
Osselle				22 400 €	22 400 €	
GBM				116 000 €	116 000 €	121 000 €
SIVOS				2 914 €	2 914 €	2 726 €

La participation des communes en « entretien général » a augmenté de 9 % par rapport à 2023. Elle a cependant, pour certaines communes, été majorée soit par une augmentation du nombre d'heures annuel à effectuer, soit par des dépenses annexes financées par le SIVOM:

- Abbans-Dessus : + 50 heures annuelles
- Larnod : +107 heures annuelles + 400 € pour la location du système de sauvegarde + 150 € pour une location de camion nacelle
- Rancenay : +200 heures annuelles + 300 € pour une location de camion nacelle + 25 € pour des frais postaux
- Thoraise : + 100 heures annuelles
- Vorges les Pins : + 150 € pour une location de camion nacelle

La participation des communes en « secrétariat / comptabilité » a augmenté en moyenne d'environ 6.7% par rapport à 2023. La commune de Torpes n'avait financé que 8 mois de travail en 2023 (transfert de la compétence le 1^{er} mai) et finance 12 mois d'où l'augmentation importante.

Les titres émis en 2024 seront les suivants :

	2024	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	17 263 €	3 996.78 €	4 422.07 €	4 422.07 €	4 422.07 €
Abbans-Dessus	23 324 €	5 029.39 €	6 098.20 €	6 098.20 €	6 098.20 €
Boussières	112 831 €	26 295.06 €	28 845.31 €	28 845.31 €	28 845.31 €
Busy	90 136 €	21 227.48 €	22 969.51 €	22 969.51 €	22 969.51 €
Larnod	65 295 €	14 494.12 €	16 933.63 €	16 933.63 €	16 933.63 €
Rancenay	40 258 €	6 591.92 €	11 222.03 €	11 222.03 €	11 222.03 €
Thoraise	45 335 €	10 057.38 €	11 759.21 €	11 759.21 €	11 759.21 €
Torpes	117 436 €	25 469.20 €	30 655.60 €	30 655.60 €	30 655.60 €
Vorges	87 476 €	20 514.73 €	22 320.42 €	22 320.42 €	22 320.42 €
Osselle-Routelle	22 400 €	0.00 €	7 466.67 €	7 466.67 €	7 466.67 €
SIVOS Busy-Vorges	2 914 €	681.50 €	744.17 €	744.17 €	744.17 €
Total	624 668 €	134 357.57 €	163 436.81 €	163 436.81 €	163 436.81 €

Les titres émis en 2024 pour la prestation de services « Eau et assainissement » pour GBM seront émis trimestriellement en fonction des heures de travail faites constatées.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à émettre les titres de recettes correspondant.

8. Financement de l'achat du tracteur John Deere

Le Président propose l'achat du tracteur John DEERE 5075^F présenté lors de la réunion du 1^{er} mars. Le coût du tracteur équipé d'un chargeur MAILLEUX A104 et d'un godet MAGSI 1050 est de 71 868 € TTC. Le montant de la reprise du tracteur RENAULT ERGOS 100 est de 12 000 €.

Il préconise le financement de ce tracteur par un emprunt de 37 000 € et par des fonds propres.

Le Président présente les offres reçues pour l'emprunt de 37 000 € avec un remboursement à partir du 1^{er} février 2025 :

Partenaire financier	Taux	Annuités	Frais de dossier	Coût de l'emprunt
Crédit agricole	3.57 %	6 x 6 959.70 €	55 €	4 813.20 €
DEMETERRE	3.74 %	1 ^{ère} échéance 5 875 € puis 6 x 6 106 €	150 €	5 661.00 €
Crédit Mutuel	Refus de prêt			
Banque Populaire	Offre non compétitive si emprunt < 100 000 €			

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'achat du tracteur et décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 37 000 €
- Durée : 72 mois
- Taux fixe : 3.57 % (option Prêt Annuité Réduite pour une première échéance au 1^{er} février 2025)
- Annuité : 6 959.70 €
- Frais de dossier : 55 €

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Monsieur MICHAUD informe le comité que l'agence de financement des collectivités AFL propose des taux de financement intéressants et qu'il ne faut pas hésiter à la consulter.

9. Avenant pour la convention de prestation de services avec GBM

Le Président informe le comité syndical qu'un avenant à la convention entre GBM et le SIVOM pour la prestation de services « Eau et Assainissement » a été validé par le Conseil communautaire de GBM le 7 mars 2024 (annexe 2).

Cet avenant comprend principalement :

- L'officialisation de l'exploitation de la station d'épuration d'Osselle et de son poste de refoulement (que le SIVOM effectue depuis avril 2022).
- Mise en place d'une facturation trimestrielle et non plus semestrielle.

Messieurs Jean-Paul MICHAUD et Denis JACQUIN, respectivement Vice-Président et Conseiller Communautaire Délégué en charge de l'infrastructure des eaux, à Grand Besançon Métropole, ne participent pas au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cet avenant et autorise le Président à le signer.

10. Détermination du ratio d'avancement de grade pour rédacteur territorial

Monsieur Christophe FAIVRE quitte le comité.

Le Président informe le comité qu'il a soutenu, depuis plusieurs années, la candidature de Jean-Louis TANGUY pour une promotion interne au grade de rédacteur (catégorie B), en insistant sur la distorsion entre son grade actuel et sa fonction, argument fort qui a été entendu.

Le Président du Centre de Gestion du Doubs l'a inscrit sur la liste d'aptitude à partir du 1^{er} mars 2024.

Considérant que ce grade correspond mieux aux fonctions de directeur du SIVOM, le Président propose de prendre les délibérations nécessaires pour la nomination de Jean-Louis à ce grade.

Il convient dans un premier temps de fixer le ratio d'avancement du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) au grade de rédacteur (catégorie B).

Ce ratio permet de déterminer le nombre d'agents promouvables pouvant être promus.

Comme il n'y a qu'un seul agent concerné, le Président propose de fixer ce ratio à 100%.

Il convient ensuite d'établir le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur.

Prénom - Nom	Grade - Ancienneté - Echelon	Promovable à partir du
1 . Jean-Louis TANGUY	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe depuis le 1 ^{er} janvier 2018 - 8 ^{ème} échelon depuis le 21 septembre 2023	1 ^{er} mars 2024

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le ratio d'avancement de grade et le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur.

11. Modification du tableau des emplois permanents

Le Président propose la modification du tableau des emplois permanents comme suit :

- Création d'un emploi de rédacteur territorial, permanent à temps complet.
- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents.

12. Bilan de l'évaluation de la prestation technique et présentation des axes d'amélioration

Le Président rappelle au comité qu'une fiche d'évaluation des prestations du service technique en 2023 a été envoyée en début d'année à chaque commune.

Il présente le bilan de cette enquête (annexe 3).

Il est à noter que les communes d'Abbans-Dessus et de Rancenay n'ont pas encore répondu.

Le pourcentage moyen de satisfaction est de 82%, les évaluations allant de 64% à 95%.

La perception des communes est très différente sur les mêmes points, ce qui rend difficile la mise en place d'axes d'amélioration.

Il propose cependant de travailler sur certains axes :

- **Compte-rendu des chantiers** : Le SIVOM va travailler à la mise en place de meilleurs outils pour les échanges d'informations entre les référents communaux, la direction et les agents.
- **L'efficacité du travail** : l'expérience des agents au SIVOM va de 2 mois à 22 ans, l'âge des agents va de 27 ans à 59 ans. En fonction de ces éléments, il est évident que la qualité du travail, la vitesse d'exécution et la prise de bonnes initiatives ne peuvent pas être uniformes.
Le SIVOM va accentuer les formations des agents pour les rendre plus polyvalents.
- **La gestion des déplacements dans la journée** :
 - Des mesures ont été mises en place pour éviter les déplacements inutiles (un seul agent pour aller chercher les matériaux chaque fois que c'est possible, livraison des matériaux plus fréquente).
 - L'anticipation des demandes entre référents et agents peut réduire les déplacements (préparation des chantiers en amont plutôt que la veille au soir ou le matin même)
 - Le SIVOM va également travailler avec les élus pour que les agents disposent, dans chaque commune, d'un accès à des WC.
 - Pour les communes les plus éloignées, à savoir Abbans-Dessus, Larnod et Rancenay, les agents vont être incités à effectuer leur pause de midi dans la commune s'ils ont accès à une salle chauffée et munie d'un coin cuisine.

Le Président souligne que le comportement des agents, leur professionnalisme et le respect des consignes de sécurité sont appréciés par la quasi-totalité des communes.

13. Questions diverses

Néant

Le Président lève la séance à 20h17.

Le secrétaire de séance

Le Président

Nicolas JEANDOT

Hugues TRUDET

Annexe 1 : Compte Financier Unique 2023 et Budget Primitif 2024 (1/4)

	BP 2023	CFU 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement SIVOM	748 293.62 €	705 204.71 €	744 895.64 €
Charges à caractère général	98 400.00 €	78 669.27 €	91 850.00 €
<i>Achats de matériels / travaux en régie</i>	2 700.00 €	2 532.53 €	0.00 €
<i>Eau</i>	350.00 €	227.53 €	400.00 €
<i>Electricité</i>	6 000.00 €	5 388.51 €	7 000.00 €
<i>Carburant</i>	22 000.00 €	16 778.65 €	17 000.00 €
<i>Fournitures d'entretien</i>	9 000.00 €	9 343.91 €	10 000.00 €
<i>Petit équipement</i>	4 000.00 €	4 005.72 €	4 000.00 €
<i>Fournitures de voirie</i>	1 000.00 €	82.93 €	1 000.00 €
<i>Vêtements de travail</i>	6 200.00 €	5 781.49 €	6 200.00 €
<i>Fournitures administratives</i>	300.00 €	186.83 €	300.00 €
<i>Vaccins et sérums</i>	1 000.00 €	398.00 €	1 000.00 €
<i>Autres produits pharmaceutiques</i>	100.00 €	0.00 €	100.00 €
<i>Autres fournitures</i>	500.00 €	33.50 €	500.00 €
<i>Prestations de services (déneigement)</i>	0.00 €	0.00 €	600.00 €
<i>Location matériel roulant</i>	0.00 €	689.87 €	1 000.00 €
<i>Autres locations</i>	4 500.00 €	3 472.27 €	4 800.00 €
<i>entretien des bâtiments</i>	3 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<i>entretien de voiries</i>	500.00 €	400.00 €	0.00 €
<i>entretien matériel roulant</i>	8 000.00 €	8 622.78 €	8 000.00 €
<i>entretien autres matériels</i>	6 000.00 €	175.56 €	5 000.00 €
<i>maintenance</i>	3 700.00 €	2 239.24 €	5 700.00 €
<i>assurances</i>	8 500.00 €	8 103.98 €	8 600.00 €
<i>Doc général et technique</i>	200.00 €	390.00 €	400.00 €
<i>formations</i>	5 500.00 €	4 240.00 €	2 500.00 €
<i>fêtes et cérémonies</i>	1 400.00 €	1 741.12 €	1 700.00 €
<i>catalogues reliures</i>	0.00 €	155.00 €	200.00 €
<i>frais de mission</i>	800.00 €	601.36 €	800.00 €
<i>Affranchissement</i>	100.00 €	25.00 €	100.00 €
<i>Téléphonie</i>	1 250.00 €	938.03 €	1 050.00 €
<i>Cotisation ADAT</i>	100.00 €	1 182.37 €	400.00 €
<i>Redevance ordures ménagères</i>	1 200.00 €	933.09 €	1 000.00 €
<i>Autres services extérieurs</i>	500.00 €	0.00 €	500.00 €

Annexe 1 : Compte Financier Unique 2023 et Budget Primitif 2024 (2/4)

	BP 2023	CFU 2023	BP 2024
Charges de personnel	541 952.00 €	535 383.41 €	575 711.00 €
Autre personnel extérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Versement mobilité	4 230.00 €	4 220.24 €	5 865.00 €
Cotisation FNAL	330.00 €	304.32 €	338.00 €
Cotisation CNFPT	4 080.00 €	9 008.62 €	9 715.00 €
Autres impôts taxes sur rémunération	980.00 €	937.77 €	995.00 €
Rémunération titulaires	235 500.00 €	218 401.11 €	279 800.00 €
SFT	7 370.00 €	6 181.65 €	7 540.00 €
NBI	10 700.00 €	9 998.07 €	11 700.00 €
Indemnité inflation titulaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres indemnités	50 200.00 €	47 688.17 €	51 500.00 €
Rémunération contractuels	59 400.00 €	67 636.14 €	24 900.00 €
SFT contractuels	40.00 €	125.94 €	0.00 €
Autres indemnités	5 740.00 €	9 104.69 €	5 350.00 €
Cotisations URSSAF	54 700.00 €	57 908.89 €	53 800.00 €
Cotisations retraites	80 700.00 €	75 706.72 €	92 200.00 €
<i>Cotisations Assedic</i>	2 300.00 €	3 052.58 €	1 190.00 €
<i>Cotisations assurances du personnel</i>	20 800.00 €	21 150.90 €	26 300.00 €
<i>Cotisations organismes sociaux</i>	4 782.00 €	3 932.60 €	4 418.00 €
Médecine du travail	100.00 €	25.00 €	100.00 €
Virement à la section d'investissement	12 681.43 €	0.00 €	0.00 €
Opération d'ordres 042	70 700.00 €	66 970.26 €	51 500.00 €
Cessions 675	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences sur réalisations positives 6761	10 700.00 €	10 700.00 €	0.00 €
Amortissements 6811	60 000.00 €	56 270.26 €	51 500.00 €
Autres charges de gestion courante	20 120.00 €	20 223.27 €	22 100.00 €
Indemnités de fonction	11 500.00 €	11 534.34 €	11 700.00 €
Cotisation de retraite	500.00 €	483.30 €	500.00 €
Cotisation sécu part patronal	2 520.00 €	2 520.94 €	2 600.00 €
Subvention département	200.00 €	150.00 €	200.00 €
Informatique en nuage	4 800.00 €	5 481.28 €	6 500.00 €
Pénalités	100.00 €	0.00 €	100.00 €
Autres charges 65888	500.00 €	53.41 €	500.00 €
Charges financières	4 440.19 €	3 958.50 €	3 734.64 €
Intérêts emprunts	4 440.19 €	4 440.19 €	3 724.64 €
ICNE	0.00 €	-481.69 €	10.00 €

Annexe 1 : Compte Financier Unique 2023 et Budget Primitif 2024 (3/4)

	BP 2023	CFU 2023	BP 2024
Recettes de fonctionnement	684 274.44 €	699 503.83 €	746 133.59 €
<i>Participation des communes</i>	<i>520 450.62 €</i>	<i>520 053.97 €</i>	<i>588 810.00 €</i>
<i>Prestations de services</i>	<i>135 112.00 €</i>	<i>134 784.75 €</i>	<i>151 849.00 €</i>
<i>Participation Etat</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Atténuation de charges</i>	<i>18 000.00 €</i>	<i>32 809.94 €</i>	<i>5 000.00 €</i>
<i>Remboursement assurances</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Autres produits de gestion courante 75888</i>	<i>0.00 €</i>	<i>1 143.35 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>FCTVA 744</i>	<i>11.82 €</i>	<i>11.82 €</i>	<i>474.59 €</i>
<i>Mandats annulés exercice antérieur</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	<i>10 700.00 €</i>	<i>10 700.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Produits exceptionnels</i>			
Excédent antérieur reporté	80 255.92 €	80 255.92 €	74 555.04 €

Annexe 1 : Compte Financier Unique 2023 et Budget Primitif 2024 (4/4)

	BP 2023	CFU 2023	BP 2024
Dépenses d'investissement	169 902.96 €	125 172.33 €	117 887.95 €
Remboursement d'emprunt (capital)	60 701.49 €	60 701.49 €	24 887.95 €
Immobilisations incorporelles	3 500.00 €	0.00 €	3 500.00 €
Frais d'études	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Licences informatiques	500.00 €	0.00 €	500.00 €
Immobilisations corporelles	91 663.56 €	50 432.93 €	89 500.00 €
<i>Aménagement bâtiment</i>	2 663.56 €	0.00 €	0.00 €
<i>Autres matériels incendie</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Matériel roulant</i>	42 000.00 €	14 449.76 €	72 000.00 €
<i>Matériels et outillage</i>	34 000.00 €	32 589.69 €	10 000.00 €
<i>Matériel informatique</i>	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
<i>Mobiliers</i>	10 000.00 €	3 393.48 €	4 500.00 €
Restes à réaliser	14 037.91 €	14 037.91 €	0.00 €
	BP 2023	CFU 2023	BP 2024
Recettes d'investissement	132 304.67 €	112 593.50 €	105 045.81 €
FCTVA	45 623.24 €	45 623.24 €	4 545.81 €
Excédent de fonctionnement (1068)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Emprunt	0.00 €	0.00 €	37 000.00 €
<i>Produit des cessions</i>	3 300.00 €	0.00 €	12 000.00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections 040</i>	70 700.00 €	66 970.26 €	51 500.00 €
Virement de la section de fonctionnement	12 681.43 €	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	37 598.29 €	37 598.29 €	25 019.46 €

Rapport n°17

Avenant à la convention avec le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement

Rapporteur : Christophe LIME, Vice-Président

SIVOM : M Jean-Paul MICHAUD, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

	Date	Avis
Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	31/01/2024	Favorable
Bureau	15/02/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Assainissement - services extérieurs »	Montant de l'opération : 87 715 € HT € dont 4 438 € liés au présent avenant.
Sous réserve du vote du BP 2024 et du PPIF 2024-2028	

Résumé :

Avenant à la convention avec le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement

I. Modification du périmètre d'intervention du SIVOM de Boussières

La convention avec la commune d'Osselle ayant pris fin, il est proposé au SIVOM de Boussières, qui l'accepte, de réaliser les missions en assainissement précédemment confiées à la commune d'Osselle :

- exploitation et entretien des espaces verts de la station d'épuration et de son poste de refoulement,
- exploitation du poste de refoulement « Ecluse ».

Le poste de refoulement de Routelle étant prochainement détruit, il est retiré des ouvrages exploités par le SIVOM de Boussières.

II. Modification de la fréquence de facturation des prestations réalisées par le SIVOM de Boussières

Le SIVOM de Boussières souhaite modifier le rythme de facturation prévu à l'article n°4 de la convention initiale en passant d'une facturation semestrielle à une facturation trimestrielle.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- **se prononcer sur l'avenant n°1 à la convention de prestations avec le SIVOM de Boussières intégrant les missions sur le territoire d'Osselle, joint au rapport, supprimant la mission d'exploitation du poste de refoulement de Routelle et modifiant le rythme de facturation des prestations,**
- **autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.**

Annexe 2 : Avenant à la prestation de services « Eau et Assainissement » pour GBM (2/2)



Avenant à la convention de prestations en eau et en assainissement avec le SIVOM de Boussières

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole représentée par Monsieur Christophe LIME, Vice-Président en exercice, dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2024,
Ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et

Le SIVOM de Boussières, représentée par Monsieur Hugues TRUDET, Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil syndical en date du,
Ci-dessous dénommée « le SIVOM » d'autre part,

Préambule

Par délibération du 16 décembre 2021 du Conseil de Communauté, GBM a conventionné pour confier des prestations d'entretien et d'exploitation d'eau et d'assainissement aux services techniques du SIVOM de Boussières, à charge pour GBM d'en assurer le financement.

A cette fin, le SIVOM et GBM conviennent de ce qui suit :

Article 1 - Intégration des missions sur la commune d'Osselle aux missions déjà réalisées par le SIVOM

Il est proposé au SIVOM de Boussières, qui l'accepte, de réaliser les missions en assainissement suivantes :

- exploitation et entretien des espaces verts de la station d'épuration et de son poste de refoulement d'Osselle,
- exploitation du poste de refoulement « Ecluse » d'Osselle.

Le poste de refoulement de Routelle étant prochainement détruit, il est retiré des ouvrages exploités par le SIVOM De Boussières.

Article 2 - Modification de la fréquence de facturation du SIVOM

Le SIVOM de Boussières souhaite modifier le rythme de facturation prévu à l'article n°4 de la convention initiale en passant d'une facturation semestrielle à une facturation trimestrielle à partir du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Date d'effet et autres clauses

Le présent avenant n°1 prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux, à, le

Pour le SIVOM de Boussières,
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Hugues TRUDET

Christophe LIME

Annexe 1 - Détail et coûts des interventions confiées au SIVOM de Boussières
Annexe 2 - Périmètres techniques

Annexe 3 : Fiche d'évaluation des prestations du SIVOM

ITEMS		Note	Commentaires (RAS si pas de commentaire, important car permet de s'assurer de la lecture/analyse de chaque item)
Noté 4 pour très bien, 3 pour bien, 2 pour partiellement et 1 pour pas du tout ou NE pour non évalué et SO pour sans objet			
1 - Comportement			
1.1	Comportement du personnel	3.29	Le comportement du personnel est globalement jugé bon par les communes (politesse, à l'écoute des demandes et forces de propositions)
1.2	Conduite de véhicule	3.86	Très bien
2 - Ressource			
2.1	Dimensionnement des ressources	3.43	Les moyens humains sont régulièrement mis à disposition de chaque commune pour la réalisation des chantiers d'importance ou urgents
2.2	Qualité du geste professionnel	3.00	La qualité du geste professionnel varie beaucoup d'un agent à l'autre
3 - Organisation			
3.1	Prise en charge des interfaces	3.17	RAS
3.2	Réactivité -adaptabilité	3.29	Réactivité des agents jugée bonnes même si les agents ne sont pas toujours interchangeables au regard de leurs compétences
3.3	Qualité de la communication, de l'information	3.29	Bonne mais les retours sur les travaux effectués ne sont pas toujours faits
3.4	Maîtrise de ressource externe	3.25	RAS ou Sans Objet
4 - Sécurité			
4.1	EPI	3.29	Port régulier des EPI
4.2	Signalétique des chantiers	3.14	Signalisation adaptée aux besoins des chantiers
5 - Qualité des travaux			
5.1	Conformité du résultat aux attendus	3.00	Les notes vont de 2 à 4, la note de 2 étant associée à "cela dépend des agents"
5.2	Traitement des écarts détectés par la commune	3.14	Les notes vont de 2 à 4, la note de 2 n'étant pas commentée, la note de 4 associée à une grande réactivité dans la gestion des chantiers
6 - Délais			
6.1	Respect des délais demandés	3.14	Une commune constate trop d'aller-retour entre le SIVOM et les chantiers
7 - Satisfaction globale			
Pourcentage satisfaction globale prestation		81%	